



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Bouches-du-Rhône



➔ **DEMANDE D'ATTESTATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**

La loi 96-603 du 5 juillet 1996 et le décret 98-46 du 2 avril 1998 ont prévu que certaines activités ne peuvent être exercées que par une personne qualifiée professionnellement, ou placées sous le contrôle effectif et permanent de celle-ci.

Afin de formuler votre demande d'Attestation de qualification professionnelle :

1. Vous devez compléter le présent document

NOM Prénom :

Date de naissance : / / 19..... Nationalité :

Adresse :

.....

Tel : / Mèl :

Activité :

2. Vous devez joindre les documents suivants

- Justificatif de votre nationalité,
- Justificatif de résidence sur le territoire français (quittance EDF, téléphone ...)
- Preuves de votre qualification professionnelle
 - Titre de formation dans l'activité
 - ou - Attestation de compétences
 - ou - Tout autre document attestant d'une expérience professionnelle supérieure à trois années, indiquant la nature et la durée de l'activité

Important : l'ensemble des documents étrangers doivent être accompagnés d'une traduction française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives.

Cette demande et les justificatifs sont à retourner à :

Chambre de métiers et de l'artisanat des BDR
Service Gestion du Répertoire des Métiers
5 boulevard Pèbre – 13008 Marseille

Pour plus d'informations :

Madame Christine BERLIOZ - 04.91.32.24.53 (de 9h00 à 12h30) / clloret@cm13.org

Siège
5 bd Pèbre
13008 Marseille
Tel : 04.91.32.24.24
Fax : 04.91.23.34.44

Annexe d'Arles
Les Bureaux de Fourchon
1 bis av Charlie Chaplin
13200 Arles
Tel : 04 90 96 16 83
Fax : 04.90.96.80.03

Annexe de Venelles
1 impasse du Plateau de la Gare
13770 Venelles
Tel : 04 42 54 11 96
Fax : 04.42.54.21.97

Annexe de Salon de Provence
246 cours Gimon
13300 Salon de Provence
Tel : 04 90 56 37 60
Fax : 04.90.55.10.08